

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES 2016 ANTEVENIO.

Formulaire de participation, délégation et vote à distance

pour l'Assemblée générale des Actionnaires de la Société **ANTEVENIO, S.A.**, qui se tiendra, sur première convocation, le **16 novembre 2016, à 9h30** au siège social de la Société, situé à Madrid, calle Marqués de Riscal, 11, 2e étage, et en absence du quorum nécessaire, sur deuxième convocation, au même endroit, à la même heure, le 17 novembre. Il est prévu que la réunion de l'Assemblée ait lieu sur PREMIÈRE CONVOCATION, à savoir, le 16 novembre 2016.

PARTICIPATION

Actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée :

Sont autorisés à participer aux Assemblées générales les titulaires possédant, au moins, un nombre d'actions équivalant à un millième du capital social, et dont les actions sont inscrites sur le registre comptable au moins cinq jours avant la date de l'Assemblée. L'actionnaire souhaitant assister personnellement à l'Assemblée Général est tenu de signer le présent formulaire à l'espace indiqué ci-dessous et de le présenter au lieu et à la date de l'Assemblée.

Signature de l'actionnaire participant à l'Assemblée

Fait à, le ... 2016

Numéro de compte des actions :

Nombre d'actions :

.....

Identification de l'actionnaire

REPRÉSENTATION

Actionnaires souhaitant déléguer leur droit de participation:

Tout actionnaire ne souhaitant pas participer personnellement à l'Assemblée peut se faire représenter. Pour ce faire, il doit remplir ce formulaire, dans la partie REPRÉSENTATION, précisant son identité et y apposant sa signature. Le mandat de représentation, remis personnellement ou envoyé par la poste, doit parvenir à la société au plus tard à minuit du troisième jour précédant la réunion de l'Assemblée sur première convocation.

L'actionnaire qui signe le présent formulaire confère son mandat de représentation pour l'Assemblée ci-dessus mentionnée à :

- Le Président du Conseil d'Administration
- Le Secrétaire du Conseil d'Administration
- M./Mme

(Tout mandat parvenu à la Société sans mention expresse du mandataire est considéré comme étant conféré au Président du Conseil d'Administration).

Sauf indication expresse, si le représentant se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, le mandat est réputé être conféré au Secrétaire du Conseil d'Administration. Si vous ne désirez pas qu'il en soit ainsi, cochez NON dans la case suivante. **NON**

Cochez avec une croix la case correspondante au sens de votre vote pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. En l'absence de consignes expresses, il est entendu que le vote concernant le projet de résolutions formulé par le Conseil d'Administration est positif.

Points de l'ordre du jour	1	2	3	4	5	6
Pour						
Contre						
Abstention						

Sauf indication contraire expresse, la représentation s'étend aussi aux points non inclus à l'ordre du jour mais pouvant être soumis à l'approbation de l'Assemblée. Si vous ne désirez pas qu'il en soit ainsi, cochez NON dans la case suivante, auquel cas le mandataire doit s'abstenir. **NON**

Signature de l'actionnaire représenté

Numéro de compte des actions :

Fait àle 2016

Nombre d'actions :

Identification de l'actionnaire

VOTE À DISTANCE

Actionnaires souhaitant voter à distance :

Au cas où, avant la réunion de l'Assemblée, l'actionnaire titulaire du présent formulaire de participation décide de voter à distance les projets de résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée ci-dessus mentionnée, il doit cocher avec une croix les cases habilitées à cet effet indiquant ainsi le sens de son vote. En l'absence de consignes expresses, il est entendu que le vote concernant les projets de résolutions formulés par le Conseil d'Administration est positif.

Points de l'ordre du jour	1	2	3	4	5	6
Pour						
Contre						
Abstention						

Sauf indication contraire expresse, le vote à distance s'étend aussi aux points non inclus à l'ordre du jour mais pouvant être soumis à l'approbation de l'Assemblée. Dans ce cas, le vote sera contraire aux propositions. Si vous ne désirez pas qu'il en soit ainsi, cochez NON dans la case suivante, auquel cas le mandataire doit s'abstenir. **NON**

L'actionnaire votant à distance sera réputé présent à l'Assemblée générale aux effets de la constitution de la réunion.

Signature de l'actionnaire votant à distance

Fait à, le2016

Numéro de compte des actions :

Nombre d'actions :

Identification de l'actionnaire

**** Le titulaire du présent formulaire peut conférer un mandat de représentation ou voter à distance en remplissant et en signant les sections correspondantes. Si la signature figure sur les deux sections, le vote à distance prévaut et le mandat de représentation est réputé sans effet.

Droit de participation.- Sont autorisés à participer aux Assemblées générales les titulaires possédant, au moins, un nombre d'actions équivalant à un millième du capital social, et dont les actions sont inscrites sur le registre comptable correspondant aux valeurs représentées par le biais d'inscriptions en compte effectuées au moins cinq jours avant la date de réunion et remplissant l'ensemble des conditions prévues par les statuts de la Société.

Actionnaires souhaitant déléguer leur vote par le biais du présent formulaire.- Si l'actionnaire prévoit de ne pas participer à l'Assemblée, il/elle peut conférer un mandat de représentation à tout autre actionnaire. À cet effet, l'actionnaire est tenu de fournir toutes les informations requises dans le présent document en vue de la représentation et le signer à l'espace prévu. Pour être valide, le vote doit parvenir à la Société avant minuit du troisième jour précédant la réunion de l'Assemblée sur première convocation.

Actionnaires souhaitant voter à distance par le biais du présent formulaire.- À cet effet, l'actionnaire est tenu de fournir les informations requises par le présent document pour le vote à distance et le signer à l'espace prévu. Pour être valide, le vote doit parvenir à la Société avant minuit du troisième jour précédant la réunion de l'Assemblée sur première convocation.

Délégation et vote à distance par des moyens électroniques.- Les actionnaires peuvent également faire parvenir la nomination de leur représentant et leur vote à distance concernant les points de l'ordre du jour par courrier électronique, postal ou personnellement.

Dans tous les cas, sont applicables les dispositions prévues par la Loi, par les Statuts de la Société ainsi que par les normes figurant sur l'avis de convocation.

Information sur les conflits d'intérêts.- Conformément aux dispositions de la Loi espagnole sur les Sociétés de capitaux et à la législation en vigueur, il est signalé que le Président et le Secrétaire du Conseil d'Administration pourraient se trouver dans une situation potentielle de conflit d'intérêts en ce qui concerne les points 1^{er} et 2^{ème} de l'ordre du jour.

Traitement des données personnelles.- Les données personnelles des actionnaires parvenues à la Société à l'effet d'exercer les droits de participation, de délégation ou de vote à l'occasion de l'Assemblée sont utilisées par la Société pour le développement, le contrôle et la gestion des rapports avec les actionnaires. Les personnes concernées peuvent exercer, le cas échéant, leur droits d'accès, de rectification ou d'opposition dans les termes prévus par la législation espagnole en adressant une communication écrite au siège social de la Société, C/ Marqués de Riscal, 11, 2 Madrid, 28010, Espagne. En cas d'utilisation de données personnelles d'une personne physique, l'actionnaire s'engage à en informer l'intéressé(e).

ORDRE DU JOUR

- Premier** Approbation et ratification des termes et conditions du Plan d'Intéressement destiné aux membres du Conseil d'administration et aux cadres dirigeants de la Société, dont notamment le Président Directeur Général et le Secrétaire du Conseil d'Administration. Délégation de pouvoirs.
- Deuxième** Approbation d'un plan de distribution d'actions destiné aux membres du Conseil d'administration et aux cadres dirigeants de la Société.
- Troisième** Détermination, le cas échéant, du montant maximum de la rémunération annuelle versée à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.
- Quatrième** Délégation de pouvoirs.
- Cinquième** Vœux et questions.
- Sixième** Rédaction, lecture et approbation, le cas échéant, du procès-verbal de la réunion. Établissement du montant maximum de la rémunération annuelle à verser à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.